au double. La proportion sera différente et le ratio

nonce Yvon Quintin. Si les prix augmentent, ça sera la

veut nous faire croire qu'on a été les propres artisans de

qu'ils n'avaient pas le choix. Et tous s'accordent pour dénoncer les dysfonctionne-

nonce l'installation d'une échelle de secours, entravée par une barre métallique.

d'autre, pour entretenir des relations apaisées.

S.U.

ASSEMBLÉE

Les Marins de la Citadelle ont 15 ans

Les Marins de la Citadelle ont fêté leurs 15 ans d'existence samedi, à l'occasion de leur assemblée générale.

Yvon Quintin a été réélu président des Marins de la Citadelle.

Samedi, une centaine de personnes a soufflé les bougies d'un gâteau aux couleurs de l'association qui a enregistré douze nouvelles adhésions. La structure compte désormais près de 200 adhérents, 129 bateaux dont 103 voiliers et 26 bateaux à moteur dont 115 relevant du Syndicat mixte Dunkerque Neptune.

Le principe de l'association c'est "cotisation modique et fonctionnement indépendant." « Notre cotisation s'élève à 10 euros. Et encore, on reverse une somme à l'UNAN et à la SNSM. Et avec 10 euros, on peut en faire des choses… », a réaffirmé Yvon Quintin le président.

Deux équipières, Michèle Bart et Sylvie Poublanc, ont par ailleurs rejoint le comité. Un nouvel administrateur, Éric Pichon, a rejoint les marins de la Citadelle qui ont réélu leur président, Yvon Quintin.

Les Marins veulent continuer à participer à la vie du port, tout en mettant un mouchoir, quand il le faudra, sur leur point de désaccord avec le Syndicat mixte Dunkerque Neptune. « On ne va pas s'arc-bouter sur ce dossier-là. Dans quelques jours, nous allons bâtir notre programme de l'année. Nous souhaitons organiser une journée sécurité avec la SNSM, mais aussi réitérer le projet Handibateau. »

Handibateau, c'est le projet de cœur de l'association qui veut proposer « la plaisance à portée de tous » en embarquant sur les bateaux des membres de l'association, des personnes atteintes d'un handicap.

En 2011, une soixantaine de personnes a découvert le plaisir de la navigation le long des rivages de la Côte d'Opale. Pas moins de 34 bateaux ont participé à cette journée en juin dernier.

Permettre à tous l'accès et la pratique de la plaisance est un des objectifs que s'est fixé l'association Les Marins de la Citadelle qui veulent « naviguer utile » et tendre la main à d'autres. Cette année, ça sera la septième édition de Handibateau, opération solidaire née en 2003 à laquelle s'associe le Syndicat mixte Dunkerque Neptune. Il met à disposition gratuitement le ponton visiteurs qui permet d'embarquer tout le monde vers le large.

S.U.

http://www.marins-citadelle.fr

Le Syndicat mixte Dunkerque Neptune n'a « rien à cacher »

Les Marins de la Citadelle ont envoyé un courrier le 27 novembre dernier à Michel Delebarre. Ils ont reçu la réponse de Vincent Leignel, le 4 février. Dans la missive, le vice-président du syndicat mixte Dunkerque Neptune réaffirme que la « stratégie tarifaire repose sur un principe simple : il appartient aux plaisanciers de financer à eux seuls les dépenses de fonctionnent dont ils sont à l'origine » et non pas aux « contribuables. »

La politique appliquée aux petits bateaux est maintenue par le Syndicat mixte Dunkerque Neptune. « Les tarifs appliqués aux catégories les plus petites sont, depuis toujours, trop bas par référence aux catégories supérieures et il y a là, une forme générale d'iniquité qu'il convient de traiter. »

Delphine Barez-Salomé, directrice des ports de plaisance précise que ces plaisanciers mécontents sont une frange parmi les propriétaires. « Les plaisanciers ne sont pas tous en désaccord avec nous là-dessus. Il y a des gens qui comprennent la hausse. » « On veut bien payer, mais pour un service et on veut qu'il y ait de la clarté dans les comptes. Un pieu a été remplacé pour 75 000 euros, alors qu'au Yacht club de la Mer du Nord, ils en ont changé 18 pour moitié moins cher… », explique Yvon Quitin qui avait demandé les comptes du SMDN. Ce qu'il a reçu. « Dans une démarche complète de clarté, nous avons fourni les comptes des cinq dernières années, explique Delphine Barez-Salomé. Nous les avons diffusés en toute sérénité. »

Michel Delebarre a par ailleurs écrit, fin janvier, au président de la Chambre régionale des comptes du Nord - Pas-de-Calais. La lettre a été affichée à l'entrée des bassins. Il ne souhaite pas rentrer dans la polémique mais demande au président de la chambre régionale des comptes qu'il « examine les modalités de gestion du syndicat et le dispositif de fixation de la redevance de l'anneau », soit dans le cadre « d'un contrôle de gestion, soit au titre d'un audit spécifique. »

S.U.

LE PHARE DUNKERQUOIS
Mercredi 8 février 2012

PLAISANCE

Factures « salées » mais payées

Une vingtaine de plaisanciers, membres des Marins de la Citadelle sont venus payer, samedi, leur redevance en groupe.

Les Marins de la Citadelle sont venus payer leur cotisation, samedi en groupes. Ils maintiennent toutefois leur désaccord face à la hausse des tarifs appliqués par le Syndicat mixte Dunkerque Neptune.

Les plaisanciers avaient jusqu'au 31 janvier pour payer leur dû avant la période de majoration de 10 %. Ils ont profité de leur assemblée générale, ce samedi 4 février, pour rentrer dans les clous, tout en maintenant leur degré de contestation. « Nous payons, mais nous contestons cette hausse car elle est injuste… », explique le président des Marins de la Citadelle, Yvon Quintin qui regrette qu'aucune explication n'accompagne les lettres de redevance reçues en novembre. Les plaisanciers ont en effet découvert que la redevance 2012 allait grimper. « 'ai un bateau de 6,20 mètres, le tarif augmente de 13,20 % cette année. Il passe ainsi de 459 à 520 euros », explique un propriétaire.

En cinq ans, un bateau de 8 mètres passera du simple au double. La proportion sera différente et le ratio moins lourd pour les gros bateaux, ce que ne digèrent pas les Marins de la Citadelle. « Les petits bateaux pompent moins d'eau et moins d'électricité que les gros et ils subissent une hausse supérieure aux plus grosses embarcations, dénonce Yvon Quintin. Si les prix augmentent, ça sera la double peine : les propriétaires qui ne pourront plus payer leur anneau ne pourront même plus revendre leur bateau tant le marché est atrophié. »

Plaisancier modeste, Jean-Pierre Decots tient à réaffirmer une chose : « On veut nous faire croire qu'on a été les propres artisans de notre malheur en annonçant que ces tarifs ont été validés en conseil syndical, or, il n'y a que des élus dans le conseil syndical ! »

Des rapports apaisés

Les plaisanciers savent qu'ils n'avaient pas le choix. Et tous s'accordent pour dénoncer les dysfonctionnements ou des gênes liées au franchissement des ponts, des écluses, aux horaires aux pendilles. Une dame témoigne qu'elle est tombée à l'eau en jouant les acrobates pour attraper une pendille inaccessible. Un autre dénonce l'installation d'une échelle de secours, entravée par une barre métallique. « Le service rendu laisse à désirer… »

Quelque peu électrocutés par la lettre d'injonction qu'ils ont reçue avant leur manifestation pacifique, et par l'interdiction de mettre quelconque annotation sur leur contrat, les plaisanciers prônent néanmoins des « rapports apaisés. »

« Nous sommes des plaisanciers. Quand on dit plaisance, il y a la notion de plaisir. On veut bien payer, mais en fonction des services rendus. » Les plaisanciers contestent toujours la répartition de la redevance. Et ils ont bien des idées pour faire des économies ; notamment en divisant par deux le nombre de régisseuses. « On n'est pas contre l'emploi, mais avant, il n'y en avait qu'une, et ça se passait très bien, témoignent-ils. Il est possible de faire des économies d'échelle. » Sachant que les quatre prochaines années, les plaisanciers vont avoir à digérer une nouvelle hausse de redevance qui tend à l'équilibre des comptes du Syndicat mixte Dunkerque Neptune, il va en falloir de la patience, de part et d'autre, pour entretenir des relations apaisées.

S.U.